

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 19 Juin 2024. Présents :** AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine **Excusés :** BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MOREAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne
Secrétaire de séance : VENUAT Eric **En exercice :** 44. Présents : 27 Votants : 36

20. Développement économique : Fonds de soutien aux commerces de proximité : l'Happyzz

L'Happyzz est une entreprise située à Imphy dont l'activité, depuis octobre 2022, est la fabrication et la vente de pizzas à emporter.

Devant une demande grandissante de leur clientèle pour de la restauration le midi, les gérants souhaitent développer leur activité en réhabilitant un ancien local pour ouvrir une pizzeria dans le centre-ville d'Imphy. Les travaux portent sur de la mise aux normes électriques, de la plomberie et de la rénovation de façade.

Le coût du projet s'élève à 38 858,95 € HT.

Au vu des critères du fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité, l'entreprise L'Happyzz peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 3 juin 2024 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 11 juin 2024.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 10 620,00 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 20 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par l'entreprise L'Happyzz le 3 mai 2024 demandant une subvention et du montant global de l'investissement, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 3 juin 2024, **Madame la présidente propose au conseil communautaire :**

- **D'allouer** une aide au fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité à l'entreprise L'Happyzz à hauteur de 2 124,00 € ;
- **De l'autoriser à signer** l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 25 Juin 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 27/06/2024
Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY